Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-34 en date du 12/05/2015 concernant la désignation d'un représentant à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 12 Mai 2015, à 19H30, suivant convocation en date du 05 Mai 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	14	1	14	15	15	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, DUCHEZ Michel, BABAUDOU Pascal, DUBREUIL Marc, DESROCHE Roger, GILLES Dominique, HARGE Andrée, BERGER Thierry, DUFOUR Aurore, LATOUR Christelle, ALAMARGOT Sylvie, CASTANET Christine.

Représentés : MM. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2014-98 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat concernant la création et la composition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées,
Considérant que M. Jean-Claude LEBLOIS a démissionné de ces fonctions de président et de conseiller communautaire de la Communauté de Communes de Noblat et qu'il ne souhaite plus siéger au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DESIGNE M. GILLES Dominique pour représenter la commune de La Geneytouse auprès de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

A La Geneytouse, le 15 Mai 2015
Le Maire,

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87800 HTE-VIENNE

Alain FAUCHER

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 21 MAI 2015

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **20 mai 2015** et transmise à la Préfecture.